

SOINS • RECHERCHE • ENSEIGNEMENT

Établissement certifié V2014 sans recommandation par la Haute Autorité de Santé



LIVRET D'ACCUEIL PATIENT

Institut Godinot

Centre de Lutte Contre le Cancer
1 rue du Général Kœnig - 51726 Reims Cedex

Institut **Godinot**

unicancer Reims en Champagne



MOT DE LA DIRECTION

Madame, Monsieur,

Le livret d'accueil patient a pour objectif de présenter notre établissement et de communiquer les informations nécessaires pour faciliter votre prise en charge.

Vous trouverez les renseignements vous expliquant les soins, les plateaux techniques, mais aussi des informations d'ordre pratique sur vos conditions de séjours, vos droits, votre prise en charge,...

Dès votre admission et tout au long de votre séjour, les équipes soignantes et non-soignantes vous accompagneront et mettront leur expertise et leur vigilance à votre disposition afin que votre hospitalisation se déroule le plus sereinement possible.

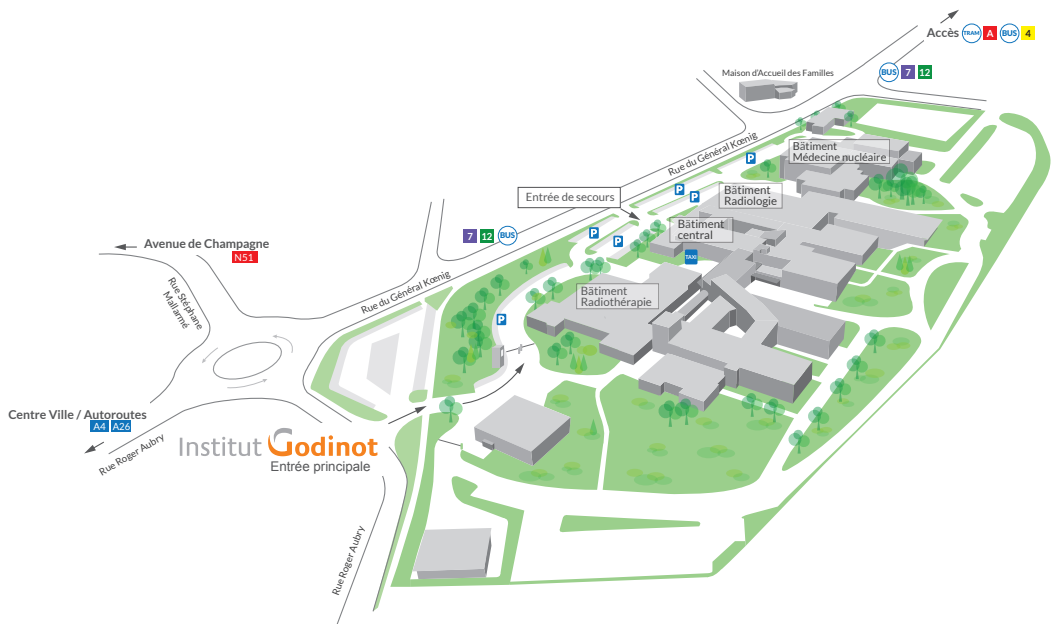
Nous restons à votre écoute concernant vos suggestions pour l'amélioration organisationnelle et sur la qualité de votre séjour, pour cela un questionnaire de satisfaction vous sera remis avant votre sortie.

Nous vous remercions pour la confiance que vous nous accordez.



Pr. Yacine Merrouche
Directeur général

PLAN D'ACCÈS



EN VOITURE

En provenance d'Épernay :

Suivre la RD 951 -
Place des Combattants d'Afrique
du Nord - prendre à gauche l'Avenue
du Maréchal Juin - puis suivre
les panneaux « Institut Jean Godinot »

En provenance de Charleville-Mézières, Laon, Soissons, Château-Thierry :

Rejoindre la traversée urbaine de Reims -
Sortie « St Rémi », suivre les panneaux
« Centre hospitalier » puis « Institut Jean
Godinot »

En provenance de Châlons-en-Champagne :

Sortie « St Rémi », reprendre avenue
de Champagne puis suivre les panneaux
« Institut Jean Godinot »

EN BUS :

Ligne **4** depuis le centre ville/Théâtre

Ligne **12** depuis Châtillons/Cormontreuil

Ligne **7** depuis la gare de Reims Centre

EN TRAMWAY :

Ligne **A** direction Hôpital Robert Debré

**DES PARKINGS RÉSERVÉS
AUX PATIENTS
SONT À DISPOSITION
GRATUITEMENT**

SOMMAIRE

► Votre prise en charge

Présentation	_____	p.07
Les soins	_____	p.09
Les soins de support	_____	p.15
Les laboratoires	_____	p.19
La recherche	_____	p.20
La prévention/formation	_____	p.21

► Votre séjour

L'accueil	_____	p.23
Les admissions	_____	p.24
Les conditions de séjour	_____	p.26
Votre sortie	_____	p.28

► Vos droits / Nos engagements

Vos droits	_____	p.30
Votre consentement	_____	p.38
Nos engagements	_____	p.39

► Votre soutien

Votre soutien	_____	p.43
---------------	-------	------

Numéros utiles	_____	p.44
----------------	-------	------

Votre prise en charge



▶ PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT



L'Institut Godinot est un Centre de Lutte Contre le Cancer (CLCC), qui est un établissement de santé exclusivement dédié à la prise en charge des patients atteints de toutes formes de cancers.

Faisant partie des 18 Centres de Lutte Contre le Cancer français réunit au sein du groupe Unicancer, il assure des missions hospitalo-universitaires :
prévention, soins, recherche et enseignement.

Le patient atteint de cancer est au cœur des préoccupations quotidiennes de l'Institut auquel il offre un modèle de prise en charge basé sur une approche globale et personnalisée, allant du diagnostic aux soins de support accompagnant le traitement, sans dépassement d'honoraires.

Pour une plus grande qualité de soins, tous les moyens médicaux et techniques sont disponibles sur un même site, pour une prise en charge optimale.

Membre du groupe **UNICANCER**, l'Institut Godinot partage des valeurs communes aux centres de lutte contre le cancer, qui garantissent aux patients une égale accessibilité à des soins de qualité : **l'humain avant tout**,

l'excellence, la solidarité, l'innovation. Fers de lance de la cancérologie en France, les centres de lutte contre le cancer participent au service public hospitalier et assurent une prise en charge du patient en conformité avec **les tarifs conventionnels, sans aucun dépassement d'honoraires.**



UNICANCER est à la fois une fédération hospitalière et un groupe d'établissements de santé.

Plus d'informations :
www.institutgodinot.fr

▶ CERTIFICATION

Pour la troisième fois consécutive, l'Institut Godinot a obtenu en août 2016 le **niveau A, sans réserve, ni recommandation**, niveau de qualité le plus élevé de **certification V2014** attribué par la Haute Autorité de Santé (HAS).
Le rapport est accessible www.has-sante.fr



L'Institut Godinot positionne le patient au cœur de ses préoccupations et se veut un établissement au service des patients et de leurs familles; les professionnels s'engagent alors pour :

- le respect du secret professionnel,
- le respect de la confidentialité,
- le respect de l'intimité et de la dignité,
- la promotion de la bientraitance.

Le concept de Médecine personnalisée se traduit par une individualisation des traitements ciblés par la biologie et par l'image, par la prise en compte des besoins et préférence de chaque patient et de ses proche notamment en termes de soins de support, par l'optimisation de la présence des soignants au lit du malade, par l'imprégnation dans les pratiques quotidiennes de réflexion éthique permanente.

L'Institut Godinot s'engage également sur :

- le renforcement d'une culture qualité et sécurité
- l'engagement dans une démarche de développement durable
- l'encouragement aux réflexions éthiques
- le développement de la culture à l'hôpital

Quelques spécificités de notre établissement :

- des parcours de soins rapides et coordonnés
- une chirurgie ambulatoire soutenue
- un plateau technique moderne et performant
- des soins de support remarquables

Accueil téléphonique 24h/24
03 26 50 44 44

LES SOINS

PROGRAMME PERSONNALISÉ DE SOINS (PPS)

Le Programme Personnalisé de Soins est un plan théorique de traitement qui caractérise la prise charge individualisée des patients. Ce plan pourra être complété, modifié, voire remplacé au cours du temps. Il regroupe différentes informations comme la décision thérapeutique, le médecin référent pour chacun des traitements (chirurgie, radiothérapie, chimiothérapie), le planning des traitements et les lieux de prise en charge, les examens complémentaires et autres soins de support proposés.

CONSULTATIONS

Les consultations se situent dans le **bâtiment central** ; des consultations spécialisées sont aussi réalisées dans les services de médecine nucléaire et de radiothérapie.

Les médecins de l'Institut Godinot assurent également des consultations de dépistage, de prise en charge et de suivi de patients dans les principales villes de la Marne l'Aisne, les Ardennes, la Haute-Marne et l'Aube.

SOINS EXTERNES

Des infirmier(e)s spécialisé(e)s réalisent le suivi des pansements post-opératoires en collaboration avec les chirurgiens.

Après certaines chirurgies digestives, **un(e) infirmier(e) spécialisé(e) en stomathérapie** assure des consultations pour **conseiller les patients et leurs familles** sur les soins post-opératoires.

RÉUNIONS DE CONCERTATIONS PLURIDISCIPLINAIRES (RCP)

Ces réunions à visée diagnostique ou thérapeutique regroupent des médecins experts de différentes disciplines.

Ils étudient alors votre dossier, prennent ensemble des décisions pour contribuer ainsi à la meilleure proposition diagnostique ou thérapeutique.

Ces RCP se déroulent de manière hebdomadaire et par spécialité.

Tous les dossiers des patients admis à l'Institut Godinot font l'objet de cette approche globale et partagée qui est un atout majeur de la qualité de votre prise en charge.



PHARMACIE

La pharmacie remplit de nombreuses missions :

- la production des chimiothérapies injectables pour une utilisation immédiate dans l'établissement, après validation des prescriptions médicales ;
- la préparation des médicaments radiopharmaceutiques à visée diagnostique et/ou thérapeutique
- l'approvisionnement et la gestion des médicaments et dispositifs médicaux nécessaires à la prise en charge des patients et le suivi de ces produits lors de leur utilisation (traçabilité) ;
- l'optimisation du circuit du médicament et des dispositifs médicaux stériles au travers de l'informatisation de celui-ci :
 - la validation des prescriptions médicales avec des « avis pharmaceutiques » pour optimiser les traitements médicamenteux tout en limitant la survenue des effets indésirables liés à leur utilisation ;
 - le pilotage des essais cliniques pour l'approvisionnement et le contrôle des produits dispensés ;
 - la fourniture des produits pharmaceutiques aux patients ambulatoires qui bénéficient alors de conseils appropriés ;
 - la coordination de la sortie des patients par un lien étroit avec les pharmacies d'officine habituelles des patients et des consultations pharmaceutiques centrées sur le bon usage des médicaments et l'optimisation des traitements
 - la stérilisation des dispositifs médicaux réutilisables, activité sous-traitée auprès d'un prestataire externe.

► CONSULTATION PHARMACEUTIQUE DE PRIMO PRESCRIPTION

Si votre oncologue vous prescrit une chimiothérapie par voie orale, vous rencontrerez l'un des pharmaciens de l'Institut au cours d'une consultation pharmaceutique. Il vous expliquera :

- les modalités de prise de votre médicament,
- les précautions à prendre pour éviter des interactions médicamenteuses,
- les effets indésirables éventuels et les mesures à prendre pour les atténuer.

Après la consultation, le pharmacien rédigera un compte-rendu qui figurera dans votre dossier médical ; il sera transmis à votre pharmacien d'officine (avec votre accord).



CHIRURGIE CANCÉROLOGIQUE

Le service de chirurgie comporte un secteur d'hospitalisation classique, un secteur de chirurgie ambulatoire et le bloc opératoire.



► BLOC OPÉRATOIRE

3 salles d'intervention composent le bloc opératoire dotées d'équipements de haute technologie en capacité de répondre à l'ensemble des besoins en chirurgie carcinologique. Un secteur est dédié à l'endoscopie, la salle de surveillance post-interventionnelle dispose de 6 postes.

► UNITÉ DE CHIRURGIE AMBULATOIRE

L'unité de chirurgie ambulatoire est située au sein du service de chirurgie à proximité immédiate du bloc opératoire. Elle dispose de 4 places.

Un secteur dédié à la pose des voies veineuses centrales (chambres implantables) est individualisé au bloc Topaze.

ANESTHÉSIE ET RÉANIMATION

Le service d'anesthésie comporte le secteur de soins continus et le secteur d'anesthésie-réanimation.

Pour toute anesthésie générale ou locorégionale, réalisée pour un acte non urgent, une consultation est nécessaire et obligatoire. Ces consultations doivent être réalisées plusieurs jours avant l'intervention et dans un délai maximum d'un mois.

Le médecin anesthésiste-réanimateur vérifiera votre état de santé et vous proposera la ou les technique(s) d'anesthésie possible(s) et adaptée(s) à votre situation. Il vous informera sur leurs déroulements, les avantages et les inconvénients. Vous pourrez poser toutes les questions que vous jugerez utiles et exprimer vos préférences. Une attention particulière est portée à la prévention et à la lutte contre la douleur.

► SERVICE DE SOINS CONTINUS

Situé à proximité du bloc opératoire, le service de soins continus permet d'assurer une surveillance spécifique des patients ayant subi une chirurgie lourde ou la prise en charge de patients fragilisés par des pathologies associées.

ONCOLOGIE MÉDICALE

L'Institut Godinot dispose de plusieurs unités et départements pour dispenser les traitements de chimiothérapie, radiothérapie, curiethérapie, soins palliatifs (USPA). Les différentes stratégies thérapeutiques adoptées tiennent compte des avancées biologiques et pharmaceutiques.

Dans une optique constante de l'amélioration des soins, l'équipe médicale pluridisciplinaire favorise une collaboration en réseau avec les intervenants extérieurs.



▶ HÔPITAL DE JOUR

L'Hôpital de jour, en étroite collaboration avec le département de pharmacie, est un service de soins permettant de pratiquer la plupart des traitements de chimiothérapie en ambulatoire.

Ce modèle de prise en charge vous offre plus de souplesse dans la gestion de votre quotidien. Vous entrez et sortez de l'hôpital le même jour. Une équipe pluridisciplinaire compose ce service : médecins, infirmier(e)s, secrétaires, psychologues, diététiciennes, aides-soignant(e)s, agents de services hospitaliers, ...

▶ ONCOGÉNÉTIQUE

Les consultations d'oncogénétique permettent :

- le diagnostic des prédispositions génétiques des cancers,
- de répondre aux nombreuses questions que se posent les personnes atteintes de cancers
- également leurs apparentées en bonne santé. Mais aussi d'établir un programme de surveillance particulier ou non.

▶ BUREAU DE RECHERCHE CLINIQUE

Afin de faire bénéficier aux patients de l'innovation, de nouvelles thérapeutiques, l'Institut peut vous proposer, suivant certains critères, une participation à un essai clinique de phase II et III.

▶ HOSPITALISATION CONVENTIONNELLE

La prise en charge en hospitalisation conventionnelle permet une hospitalisation de plusieurs jours à visée diagnostique ou thérapeutique. Les séjours sont réalisés notamment pour :

- la réalisation d'un acte de chirurgie
- les traitements en oncologie médicale

L'Institut Godinot dispose de cinq unités d'hospitalisation conventionnelle.

RADIOTHÉRAPIE

La radiothérapie est un traitement anticancéreux qui consiste à délivrer des radiations ionisantes à une tumeur tout en protégeant au maximum les tissus sains pour réduire le risque de complications. Ce traitement nécessite une phase de préparation avec la réalisation d'un scanner dosimétrique pour définir la zone à irradier et les organes à protéger. A l'issue de cette étape, les séances peuvent commencer. Un manipulateur vous installe dans la salle pour la réalisation du traitement.

▶ PLATEAU TECHNIQUE DU DÉPARTEMENT DE RADIOTHÉRAPIE

- Scanner dédié
- 3 accélérateurs dont :
 - une Tomothérapie®,
 - un accélérateur ré-équipé en 2017 de perfectionnements techniques de dernière génération,
 - un accélérateur de dernière génération VERSA HD installé en 2016.

Grâce à ce plateau technique complet et performant, le département de radiothérapie de l'Institut Godinot offre aux patients des traitements à la pointe de la technologie.

Radiothérapies pratiquées :

- Arcthérapie avec arcthérapie hélicoïdale et dynamique
- Radiothérapie conformationnelle
- Radiothérapie hypofractionnée délivrée en conditions stéréotaxiques
- Curi thérapie gynécologique et prostatique (PDR, HDR, grains d'iode)
- Curi thérapie autres localisations (PDR et HDR)

RADIOPHYSIQUE MÉDICALE ET DE RADIOPROTECTION

Physiciens et dosimétristes assurent les contrôles qualités des accélérateurs selon les recommandations de l'ASN et de la SFPM ainsi que le calcul de la dose pour chaque patient grâce à des logiciels permettant la personnalisation du traitement de radiothérapie.

Innovation majeure de la radiothérapie moderne, la **radiothérapie hypofractionnée** délivrée en condition stéréotaxique permet :

- de cibler de petites lésions avec une précision inframillimétrique grâce à un positionnement en temps réel.
- de diminuer le nombre de séances totales en augmentant la dose par séance en toute sécurité.



IMAGERIE MÉDICALE

Le département d'imagerie prend en charge les actes diagnostiques d'imagerie, les actes thérapeutiques utilisant les sources radioactives non scellées. Il est composé de trois unités, **radiologie, médecine nucléaire, thyroïde** ayant chacune leurs spécificités.

► UNITÉ MÉDECINE NUCLÉAIRE

Cette unité est équipée de **3 gammacaméras** pour la réalisation des **scintigraphies osseuses, articulaires, cardiaques, rénales, pulmonaires, cérébrales à visée diagnostique**, d'une caméra **TEP** (acquise conjointement avec le CHU de Reims) pour la réalisation d'**examens principalement en cancérologie** mais aussi en **médecine interne** et en **neurologie**.

Une part de son activité de recherche est faite avec le laboratoire CRESTIC de l'Université de Reims.



► UNITÉ DE RADIOLOGIE

Cette unité dispose du matériel permettant de répondre aux besoins d'imagerie ou de biopsie des patients pris en charge à l'Institut Godinot : échographie, imagerie en coupes (**IRM et scanner**). Elle est spécialisée en **radio sénologie** : mammographies, acte de biopsie sous échographie, mammotome ou IRM. En concertation avec les oncologues, elle participe à la **prise en charge rapide** des femmes présentant une tumeur du sein : le même jour, réalisation de l'échographie, de la biopsie, de l'analyse cytologique et de la consultation avec un oncologue ou un chirurgien.

► UNITÉ THYROÏDE

L'Unité Thyroïde assure la prise en charge du diagnostic au traitement des différentes pathologies thyroïdiennes : examen clinique, échographie, scintigraphie, ponction des nodules sont réalisés le même jour.

Détentrices des autorisations pour le **traitement par Iode 131**, responsable de la réunion de concertation pluridisciplinaire (RCP) régionale et en collaboration étroite avec le service de chirurgie, l'unité thyroïde permet une prise en charge rapide et un suivi en un seul lieu des patients atteints de cancers.

L'unité thyroïde est également responsable du Registre spécialisé des Cancers de la Thyroïde Marne Ardennes.

Le **département interdisciplinaire des soins de support du patient en oncologie (DISSPO)** regroupe l'ensemble des soins et des soutiens nécessaires aux personnes malades, tout au long de la maladie et conjointement aux traitements oncologiques lorsqu'il y en a (chimiothérapies, radiothérapie, ou chirurgie).

Prévenir et traiter les possibles effets secondaires liés aux traitements ou à la maladie, soulager et soutenir **le patient et son entourage** dès l'annonce de la maladie, tout au long des traitements, et dans l'après cancer, telles sont les missions des professionnels de ce département.

► DISPOSITIF D'ANNONCE

Le dispositif d'annonce est organisé pour vous faire bénéficier, ainsi qu'à vos proches, des meilleures conditions d'annonce de votre maladie. Le premier temps est médical : le médecin spécialiste vous informe de manière claire et adaptée du diagnostic et de la proposition de traitements.

Puis vous rencontrerez une infirmière pour un temps de soutien, d'écoute et de complément d'informations.

Vous pourrez également rencontrer la psychologue, l'assistante sociale ou d'autres intervenants des soins de support.

► PSYCHO-ONCOLOGIE

L'entretien clinique est l'outil de travail central en psycho-oncologie. Le premier entretien a aussi une visée diagnostique. Il est nécessaire pour différencier un état réactionnel au cancer (annonce, rechute, chronicité, handicap, dégradation de la qualité de vie) d'une problématique antérieure au cancer (personnalité pathologique, troubles anxio-dépressifs, comportements addictifs). L'écoute du patient permet de repérer des événements de vie douloureux qui peuvent être réactivés à l'occasion du cancer ainsi que le type et l'efficacité des mécanismes de défense face à l'angoisse.

► PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR

Etre à l'écoute et prendre en compte votre douleur est une priorité pour chacun des soignants de l'Institut Godinot. La douleur peut en effet avoir des origines variées et parfois associées : la maladie, les traitements, les explorations.

Il faut donc agir rapidement, une équipe pluridisciplinaire se tient à votre écoute.

Une consultation douleur est possible tous les jours de la semaine et peut être programmée par votre médecin traitant, par votre médecin référent à l'Institut, par une équipe soignante si vous venez pour un traitement ambulatoire (hôpital de jour chimiothérapie, radiothérapie, chirurgie) ou si vous êtes en hospitalisation complète.

► SERVICE SOCIAL

Le service social a, au cours de votre hospitalisation, un rôle d'écoute, de soutien et d'accompagnement face à d'éventuels problèmes sociaux, administratifs, professionnels, financiers ou familiaux. Il vous assiste pour surmonter vos difficultés et développer vos capacités propres afin de maintenir ou de restaurer votre autonomie et faciliter votre réinsertion familiale et/ou professionnelle si nécessaire.

En cas de difficultés majeures, veuillez prendre contact avec le service social **03 26 50 43 70** ou **03 26 50 43 71**

► TABACOLOGIE

Les cancers liés au tabac sont fréquents et graves. Pour cela une consultation est ouverte à tous pour les patients pris en charge au sein de l'établissement mais également toutes personnes extérieures (consultation gratuite). Les méthodes de sevrages proposées suivent les recommandations de bonnes pratiques éditées par la Haute Autorité de Santé.

Située dans le secteur Prévention, cette consultation est ouverte les vendredis après-midi. Une permanence téléphonique quotidienne est assurée par le secrétariat : **03 26 50 44 18**. De nombreux documents d'information sur le tabagisme sont également à votre disposition.

► SOINS PALLIATIFS ET ACCOMPAGNEMENT

Deux structures de soins palliatifs sont en place à l'Institut :

- une équipe mobile de soins palliatifs (EMSP), constituée de médecins, infirmier(e)s, psychologues, bénévoles, tous formés aux soins palliatifs, qui intervient dans les services quand les conditions de vie d'une personne sont altérées par la maladie, tant sur le plan physique, psychologique, social que spirituel. Cette intervention se fera en accord et en concertation avec votre médecin référent de l'Institut.
- une unité de soins palliatifs et d'accompagnement (USPA), service d'hospitalisation de 6 lits dédiés à l'accueil de personnes souffrant de situations complexes tant sur le plan physique que moral du fait de l'évolution de la maladie. L'USPA peut aussi permettre un répit familial de quelques jours quand le maintien à domicile est difficile.

► ONCOGÉRIATRIE

Il s'agit d'une analyse globale de votre état de santé. Cette consultation s'adresse aux patients âgés (en général plus de 75 ans) et peut être réalisée sur demande de votre médecin référent.

L'objectif est de préciser vos points forts (sur lesquels on pourra s'appuyer) et vos points faibles (qui mériteront une attention particulière). Certaines fragilités pourront ainsi motiver une modification ou une adaptation du traitement initialement proposé.



► COIFFURE ET ESTHÉTIQUE

Ces soins s'adressent à tous les patients, femmes, hommes en hospitalisation complète ou ambulatoire. Ils permettent de retrouver une sensation de bien-être, de travailler sur l'image du corps qui peut être altérée lors des traitements. Seul ou en groupe des séances de coiffure, maquillage, massage,... vous seront proposées.

Des ateliers sont également organisés dans le cadre de l'ERI (espace rencontre information).

► STOMATHÉRAPEUTE

La stomathérapeute de l'Institut est une infirmière clinicienne en stomathérapie qui participe à la prise en charge :

- des patients porteurs de stomies digestives et urinaires, de l'annonce, à l'apprentissage des soins, à l'intégration de la stomie au quotidien.
- des patients présentant des difficultés de cicatrisation (plaies chroniques, cancéreuses, induites par les traitements, chirurgicales complexes, escarres, ulcères...)
- des patients souffrant de troubles de la continence post-chirurgicale ou non.

► DIÉTÉTIQUE

L'équilibre nutritionnel est essentiel en cancérologie. Que vous soyez hospitalisé ou en consultation, les diététiciennes de l'Institut assurent une prise en charge graduée et personnalisée pour prévenir ou corriger la dénutrition et le surpoids.

► LASERTHÉRAPIE

L'Institut possède l'équipement et les qualifications pour assurer des soins de qualité par laser de basse énergie. Cette technique est efficace pour traiter les mucites buccales induites par la chimiothérapie, la radiothérapie et certaines thérapies ciblées. Elle permet de réduire la douleur, dispose d'un effet anti-inflammatoire et favorise la cicatrisation.

Les soins dispensés par un médecin sont totalement indolores et n'entraînent aucun effet secondaire.

► BAIGNOIRE À ULTRASONS

Installée dans un service d'hospitalisation, la baignoire à ultrasons est une des ressources en bien-être mise à la disposition des patients hospitalisés (hospitalisation complète ou hôpital de jour en soins de support).

► KINÉSITHÉRAPEUTE

La kinésithérapie a une place importante dans la prise en charge de certains effets de la maladie et des traitements. Le kinésithérapeute intervient sur prescription des médecins, en partenariat avec les différents membres de l'équipe soignante. Après un bilan, le masseur-kinésithérapeute propose une prise en charge adaptée qui tient compte de l'âge, de la maladie, de l'état physique et des antécédents médicaux. Il propose également des exercices de kinésithérapie respiratoire qui permettent d'améliorer la fonction respiratoire.

► ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE

L'activité physique pendant et après les traitements a de nombreux bénéfices : elle diminue la fatigue, permet d'avoir une meilleure qualité de vie avec notamment moins d'anxiété et elle diminue le risque de rechute dans de nombreux cas. L'Institut travaille en partenariat avec le Réseau sport Santé Bien-Être pour vous proposer une prise en charge adaptée et sécurisée par des éducateurs sportifs formés à la cancérologie, au plus près de votre domicile. Des activités sont également organisées sur l'Institut : yoga, Qi-Gong, gymnastique, marche nordique et escrime.

► ONCO-SEXOLOGIE

Cette consultation dispensée par une conseillère en santé sexuelle en binôme avec une psychologue reçoit les patients présentant une préoccupation, interrogation ou trouble d'ordre sexuel et les couples dont le cancer provoque des répercussions sur la vie intime.

ESPACE SENSORIEL

Un espace sensoriel a été créé à l'Institut Godinot : la démarche est basée sur l'éveil de la personne stimulée au monde extérieur par le biais de son corps et de ses sens, dans une ambiance sécurisante et apaisante.

A l'aide de matériels spécifiques et variés impliquant la vue, le toucher, l'odorat et l'ouïe, la personne, guidée par un soignant formé, sera amenée à son rythme et dans un climat de confiance à retrouver des sensations agréables et positives favorisant le bien-être et la communication.



L'APRÈS-CANCER

Cette période de l'après-cancer peut être difficile à vivre : il faut reprendre le cours de sa vie tout en se sentant, bien souvent, différent et en faisant face parfois à des symptômes persistants.

L'Institut soutient les patients et les proches en proposant des prises en charges adaptées en soins de support : entretien avec une psychologue - consultations médicales douleurs, fatigue, lymphoedème - activités physiques adaptées - conseils auprès des assistantes sociales, diététiciennes - ateliers éducatifs, ect...

Pour les patientes ayant été traitées pour un cancer du sein, une consultation spécifique après-cancer leurs est proposée.



ESPACE RENCONTRE INFORMATION

L'Espace de Rencontres et d'Information (ERI) est un lieu d'accueil, d'échanges et d'écoute.

Vous y trouverez des informations sur la prévention, la maladie, les traitements, les effets secondaires, la vie quotidienne mais aussi les coordonnées des diverses associations pouvant vous apporter aide et soutien.

Divers ateliers et autres manifestations sont proposés trimestriellement mais également des activités physiques adaptées (gym, marche nordique, yoga, Qi-Gong).

L'ERI est ouvert : le lundi de 13h30 à 17h30, le mardi et le jeudi de 9h à 17h30, le mercredi de 9h à 13h30, le vendredi de 9h à 13h30.

**Infos et réservations : 03 26 50 41 91
eri@reims.unicancer.fr**

**POUR CONTACTER
LE DISSPO**

Secrétariat
Tél : 03 26 50 43 73
Fax : 03 26 50 42 39
disspo@reims.unicancer.fr



ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES

Le laboratoire d'anatomo-pathologie étudie les lésions macroscopiques et microscopiques de tissus prélevés par biopsie, frottis ou biopsie extemporanée. Il a pour objectif d'analyser principalement au microscope les prélèvements tissulaires et tumoraux réalisés chez les patients et d'en déduire le diagnostic et les principaux facteurs de gravité de la tumeur, contribuant ainsi pour la plus grande part à la décision thérapeutique.

Ces examens sont effectués sur tout prélèvement tumoral et constituent la base du diagnostic de cancer. Ils sont souvent complétés par une analyse immunohistochimique qui a pour objectif d'identifier des protéines fabriquées par les cellules tumorales ce qui permet souvent de mieux classer la tumeur, d'en évaluer la gravité et de prédire l'efficacité de certains médicaments.



Composante primordiale de la lutte contre le cancer, la recherche est en constante évolution afin d'aboutir à de nouvelles thérapeutiques. La recherche fait partie de la triple mission de l'Institut Godinot. L'Institut développe à la fois la recherche fondamentale, la recherche clinique et est doté d'un centre des ressources biologiques.

- ▶ **La recherche clinique, ou essais cliniques**, est une étape incontournable du développement d'un produit de santé avant sa mise sur le marché. Elle vise à démontrer que le candidat médicament est efficace et que ses effets indésirables éventuels ne sont pas trop importants ; c'est ce qu'on appelle le rapport bénéfice / risque qui est évalué par l'Agence du Médicament qui accordera ou non une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM).
- ▶ **La recherche fondamentale** est en amont de la recherche clinique. Elle vise à mieux comprendre la maladie cancéreuse pour aboutir à identifier et développer de nouveaux moyens diagnostics de nouvelles cibles thérapeutiques.
Trois groupes de recherche travaillent à l'Institut en partenariat étroit avec l'Université de Reims Champagne Ardenne et le Centre Hospitalier Universitaire de Reims :
 - Le groupe immunologie-cancer au sein de l'EA 7319
 - Le groupe d'imagerie au sein de l'EA 3804
 - Le registre Marne-Ardenne des cancers de la thyroïde
- ▶ **Le Centre de Ressources Biologiques (CRB)** de l'Institut Godinot rassemble la **tumurothèque**, la **sérothèque** et le **matériel associé anatomo-cyto-pathologique** (bloc en paraffine miroir) au sein du Pôle Recherche Enseignement.
Dans le respect des lois de bioéthique, après l'information et le recueil des consentements des donneurs, le CRB de l'Institut a pour mission le recueil, la conservation et la cession d'échantillons pour un objectif médical ou scientifique.

LES CERTIFICATIONS DE LA RECHERCHE :



Certification ISO9001 : 2015 du Bureau de recherche clinique (Investigation)

EURO-QUALITY SYSTEM



Certification NF S96-900 : 2011 du Centre des ressources biologiques

LA PRÉVENTION

La prévention des cancers est l'une des missions de l'Institut Godinot. Des actions d'information ou des consultations (de tabacologie notamment) sont mises en place afin de modifier des comportements ou des habitudes de vie reconnus comme facteurs de risque de certains cancers.

Nos équipes médicales sont à votre disposition pour répondre à vos questions ainsi qu'à celles de vos proches en lien avec la prévention et l'éducation pour la santé.

LA FORMATION

L'équipe médicale participe activement à l'enseignement universitaire des professionnels d'aujourd'hui et de demain (étudiants en médecine et en pharmacie) dans le cadre d'une convention tripartite avec la Faculté de Médecine et le Centre Hospitalier Universitaire de Reims. Elle forme également des internes en médecine et en pharmacie en les accueillant dans les différents services.

Elle assure aussi des sessions de formation médicale continue.

L'équipe médicale comprend des hospitalo-universitaires : professeurs et maîtres de conférence.

En outre, des sessions de formations paramédicales sont organisées par le personnel soignant (médecins et cadres).



Votre séjour



Le personnel d'accueil se tient à votre disposition pour vous renseigner, vous guider ou recueillir toutes vos remarques ou vos suggestions.



À l'Institut Godinot vous trouverez trois points d'accueil :

- **l'accueil principal** se situe à l'entrée du bâtiment central. À ce poste, la permanence est assurée par le personnel d'accueil de **7H45 à 19H40**. Le bureau des entrées central est ouvert de **8h00 à 17h00 non stop**.
- **le second** est à l'entrée du département de radiothérapie. La permanence est assurée par les assistantes médicales de **8H30 à 17H30**.

- **le troisième** se situe à l'entrée du département de médecine nucléaire. À ce poste, la permanence est assurée par le personnel du bureau des entrées de médecine nucléaire de **7H45 à 17H30**.

L'entrée principale est fermée pendant la nuit entre **22H et 5H**. L'Institut reste accessible en dehors de ces heures d'ouverture, des interphones sont à votre disposition au sas ambulance pour avertir le personnel de nuit.

À votre première venue, il est impératif de passer au bureau des entrées, afin de vous enregistrer et de constituer votre dossier avec le personnel des admissions. Dans certains cas, vous pouvez aller directement dans la salle d'attente indiquée sur votre convocation.



▶ ACCÈS INTERNET
L'Institut Godinot met à votre disposition un réseau WIFI gratuit.
Pour obtenir les codes d'accès, il vous suffit de vous connecter au réseau et de faire une demande.

▶ STATIONNEMENT ET PARKING
Plus de 300 places de stationnement gratuites sont à votre disposition.
Nous vous remercions de bien vouloir respecter la signalisation présente afin de contribuer à la fluidité sur ces parkings.




▶ BESOIN D'UN INTERPRÈTE ?
L'établissement met à votre disposition une liste des personnels pouvant vous servir d'interprète.
Adressez-vous à l'accueil ou dans les services de soins.

LES ADMISSIONS

HORAIRES D'ENTRÉES - SORTIES

	Bâtiment principal	Radiothérapie	Médecine nucléaire
Lundi - Vendredi	7h45 - 19h50	8h00 - 17h30	7h45 - 17h30
Samedi	7h45 - 19h50		
Dimanche	7h45 - 19h50		

DOCUMENTS À NE PAS OUBLIER

- ✓ vos **papiers d'identité** (carte d'identité, passeport ou titre de séjour)
- ✓ votre **carte Vitale** ou votre **attestation de droit** ou/et les pièces complémentaires suivantes : (Nous mettons à jour votre carte, à chaque passage aux bureaux des entrées et une borne Vitale est à votre disposition à l'Accueil).
 - ✓ votre **attestation CMU** (Couverture Maladie Universelle) ;
 - ✓ votre **attestation d'aide médicale d'État** ;
 - ✓ votre **carte d'adhérent à une mutuelle** ;
Afin de compléter au mieux votre dossier, il est très important de communiquer dès votre première venue les coordonnées de votre médecin traitant déclaré auprès de la sécurité sociale.
- ✓ la lettre de votre médecin prescripteur ; les ordonnances, résultats d'analyses, radiographies, carte de groupe sanguin ;
- ✓ tout autre document permettant de compléter votre dossier médical (médicaments, traitements en cours).

ASSURER VOTRE SÉCURITÉ EN VOUS IDENTIFIANT CORRECTEMENT

De nombreux professionnels vont s'occuper de vous et doivent vous reconnaître. Afin d'éviter toute erreur, notamment sur l'orthographe de vos noms, prénoms et date de naissance, nous vous demandons de présenter une pièce d'identité officielle. Votre identité vous sera demandée à plusieurs reprises pendant votre séjour. Ne vous en étonnez pas, seul ce nom sera pris en compte : ces vérifications répétées constituent l'un des éléments de la sécurité des soins. Tous nos patients hospitalisés sont munis d'un bracelet d'identité apposé à leur arrivée.

▶ PRÉ-ADMISSION

La pré-admission est fortement recommandée et permet de préparer votre dossier d'admission en amont pour toutes vos hospitalisations (chirurgie ambulatoire, hôpital de jour ou hospitalisation complète). Ainsi, vous êtes libéré(e) des formalités administratives et vous pouvez vous rendre directement dans le service.

Vous pouvez réaliser vous même votre préadmission immédiatement après votre consultation de chirurgie ou d'anesthésie et ce jusqu'à 48h avant votre hospitalisation, en vous présentant au bureau des entrées.

Munissez vous des documents ci-contre.

FRAIS DE CONSULTATION ET D'HOSPITALISATION

Consultations et/ou soins externes : Si vous êtes assuré social, ces frais (consultations, radiologie, examen de laboratoire,...) sont principalement pris en charge par la caisse d'assurance maladie. La part non prise en charge s'appelle le ticket modérateur dont le montant varie en fonction du type d'examen et de la caisse d'assurance maladie. Ce ticket modérateur sera soit à votre charge, soit facturé à votre assurance complémentaire (mutuelle). À noter que l'Institut Godinot est conventionné avec la plupart des mutuelles afin de vous dispenser de l'avance de frais du ticket modérateur.

L'Institut Godinot ne pratique aucun dépassement d'honoraire. Les tarifs applicables sont ceux du secteur 1 conventionné.

Les tarifs sont consultables au bureau des entrées.

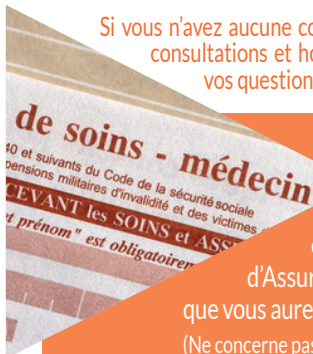
Hospitalisations : Ils se composent :

- des frais d'hospitalisation, qui sont des frais de séjours journaliers comprenant l'ensemble des prestations assurées par l'établissement (hébergement, médicaments, examens de laboratoires, soins, interventions chirurgicales, actes de radiologie,...)

Si vous êtes assuré social, ces frais sont pris en charge (en général à 80%) par la caisse d'assurance maladie. La part non prise en charge s'appelle le ticket modérateur. Si vous n'êtes pas affilié à un organisme complémentaire (mutuelle) ou si vous n'êtes pas exonéré du ticket modérateur pour une raison particulière, ce dernier vous sera facturé.

- du forfait journalier, qui correspond à la contribution règlementaire aux frais hôteliers occasionnés par votre séjour même si vous êtes bénéficiaire d'une prise en charge en ALD. Cependant ce forfait peut être pris en charge par un organisme complémentaire (mutuelle).

Si vous n'avez aucune couverture sociale, vous devez régler la totalité des frais liés aux consultations et hospitalisations. Le bureau des entrées pourra répondre à toutes vos questions et vous orienter, si besoin vers une assistante sociale.



Prise en charge à 100%, Affection de Longue Durée (ALD)

Si votre pathologie le nécessite, votre médecin traitant déclaré à la Sécurité Sociale établira une demande de prise en charge à 100 % auprès du médecin conseil de votre organisme d'Assurance Maladie, ce qui vous exonérera du ticket modérateur. Dès que vous aurez votre notification, n'oubliez pas d'en avvertir le bureau des entrées.

(Ne concerne pas le forfait journalier hospitalier)

LES CONDITIONS DE SÉJOUR

VOTRE CHAMBRE

Votre séjour s'effectue dans une chambre seule ou à deux lits, bénéficiant de tout le confort d'un établissement moderne. L'affectation d'une chambre particulière dépendra des disponibilités dans le service. Si vous bénéficiez d'une chambre particulière, elle sera facturée au tarif de 55€ par nuitée, dans la limite des garanties de votre contrat mutuelle. **Veillez vous munir du linge de toilette et de nuit indispensable à votre séjour ainsi que d'un nécessaire de toilette.**

Chaque chambre est équipée d'un téléviseur couleur ainsi que d'un accès WiFi tous deux mis gratuitement à votre disposition.

OBJETS DE VALEURS

Vous pouvez déposer, auprès du Bureau des entrées central ou de l'accueil, vos objets de valeur au coffre. Toutefois, il est conseillé de limiter la possession de valeurs. L'Institut décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.



▶ TÉLÉPHONES

Téléphone : Les appels reçus sont gratuits. Seuls les appels émis sont payants : le versement d'un acompte entre 5 et 30 € pour le règlement des communications téléphoniques vous sera demandé. **Les téléphones portables sont interdits dans les chambres.**



▶ COURRIER

Durant votre hospitalisation, vous pouvez être destinataire de courrier. Il sera distribué quotidiennement par le vaguemestre de l'Institut.

ACCOMPAGNANTS

Si vous êtes en chambre particulière, la présence d'un proche peut être autorisée par l'équipe médicale. Dans ce cas, prévenir le personnel soignant afin d'organiser cette venue.

VOS INTERLOCUTEURS

Le personnel est identifié par son nom et sa fonction sur sa blouse. Tout au long de votre séjour vous serez amené(e) à rencontrer les différents membres de l'équipe médicale (médecins, chefs de clinique, internes,...) et de l'équipe soignante (cadre de santé, infirmier(e)s, aides-soignant(e)s, agents de services hospitaliers, manipulateurs, brancardiers,...), ainsi que des étudiants, l'établissement ayant un statut hospitalo-universitaire. Ils sont à votre écoute pour répondre à l'ensemble de vos besoins.



▶ HÔPITAL SANS TABAC

Selon le décret n° 2006-1386 du 15 /11/06, nous vous rappelons qu'il est **strictement interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement**, en particulier dans les chambres. De manière générale, le tabagisme pendant l'hospitalisation est vivement déconseillé pour des raisons médicales et de sécurité.

REPAS

L'établissement vous propose une prise en charge nutritionnelle globale :

- Vos plateaux repas sont confectionnés par un prestataire et livrés à votre chevet aux horaires suivants :
 - Le petit déjeuner entre 7h15/8h15
 - Le déjeuner à partir de 12h00
 - Le goûter à partir de 16h00
 - Le dîner à partir de 18h45
- Votre régime alimentaire habituel et/ou prescrit, vos goûts et préférences ainsi que vos impératifs religieux sont pris en compte.
- En fonction de vos besoins, un(e) diététicien(ne) spécialisé(e) en oncologie veillera au suivi de votre état nutritionnel et vous prodiguera les conseils pour votre retour à domicile.
- Des distributeurs de boissons et friandises sont à votre disposition dans différents lieux de l'Institut.

▶ HORAIRES DE VISITE

Les visites en unités de soins sont autorisées de 13h à 20h. En dehors de ces horaires, merci de consulter les professionnels du service.

▶ LES BÉNÉVOLES D'ACCOMPAGNEMENT

Les bénévoles visitent et rencontrent les patients hospitalisés et leurs proches qui apprécient ce temps d'écoute, d'échanges et de soutien. Formés au sein de l'Institut, ils accompagnent également les patients hospitalisés ou non aux activités de l'ERI. Ils sont régulièrement supervisés par un psycho-oncologue lors de groupes d'expression.

▶ BIBLIOTHÈQUE

Bénévoles du réseau Bibliothèque pour tous, deux bibliothécaires proposent chaque mercredi de 14 à 17h aux patients un large choix de livres, revues, musiques. Service disponible dans chaque unité de soins.

▶ CULTES

Une liste des représentants des différents cultes avec leurs coordonnées est disponible dans les unités de soins.

« LES GLYCINES » MAISON D'ACCUEIL DES FAMILLES

Les patients de l'Institut pris en charge en ambulatoire (chirurgie, radiothérapie, hôpital de jour) et les accompagnants des personnes hospitalisées peuvent bénéficier d'un hébergement à la Maison d'Accueil des familles grâce à un partenariat. Ce lieu se trouve à moins de 200m de l'Institut.

Maison d'accueil pour familles des malades hospitalisés : 4 rue du Général Koenig 51100 Reims

> Renseignements : 03 26 36 12 84



VOTRE SORTIE

FORMALITÉS DE SORTIE

Afin de réaliser correctement votre sortie, il faudra :

- régulariser votre dossier d'hospitalisation ;
- si besoin, un bulletin de situation peut vous être délivré à destination de votre employeur, votre caisse de sécurité sociale ou la société assurant votre transport ;
- pour les mineurs, la personne responsable doit être présente pour la sortie et munie de sa pièce d'identité ;
- Afin de recueillir votre avis sur la qualité des soins et l'accueil, un questionnaire vous sera remis, merci de le compléter (ce questionnaire sert à mesurer en continu la satisfaction globale et aide à améliorer la prise en charge globale du patient).


TRANSPORTS

Dans certains cas et selon votre état de santé, vos déplacements peuvent faire l'objet d'une prescription médicale de transport, qui peut être prise en charge par l'Assurance maladie sous certaines conditions de transport.

A noter que dans le cadre de l'article 80, certains transports (inter-établissements notamment) sont à la charge de l'Institut et dans ce cadre c'est lui qui retiendra le prestataire qui effectuera les transports.

AVANT DE QUITTER L'ÉTABLISSEMENT, N'OUBLIEZ PAS DE :

- vérifier qu'un futur rendez-vous de consultation est bien prévu ;
- reprendre vos radiographies et vos résultats d'examens ;
- vérifier que vous n'oubliez aucune affaire personnelle dans votre chambre.



L'INSTITUT GODINOT N'AUTORISE
NI SECTEUR PRIVÉ, NI DÉPASSEMENT
D'HONORAIRES.

Vos droits / nos engagements



► LA PERSONNE DE CONFIANCE

ART L.1111-6 DU CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE
Lors de votre admission, nous vous proposons de désigner une personne de confiance et de remplir un formulaire. Il sera conservé dans votre dossier médical.

Cette désignation n'est pas obligatoire. Elle est valable pour la durée de l'hospitalisation. Vous pouvez revenir à tout moment sur votre choix. La personne de confiance peut être un membre de votre famille, un ami ou un proche, votre médecin traitant... Nous vous demandons de l'avertir de sa désignation.

Cette personne pourra vous accompagner dans vos démarches, assister aux entretiens médicaux afin de vous aider dans vos décisions. Cette personne n'aura accès qu'aux informations que vous accepterez de lui donner et sera soumise au secret médical. Elle n'aura pas accès à votre dossier médical.

Si, à un moment de votre hospitalisation, vous ne pouvez pas vous exprimer, c'est cette personne que le médecin consultera pour savoir quelles décisions vous auriez pu prendre et en tenir compte dans les choix thérapeutiques.

► LA PERSONNE À PRÉVENIR

Il s'agit de la personne que vous souhaitez prévenir en cas de nécessité, qui peut être différente ou non la personne de confiance.

« Aujourd'hui,
malade ou non,
je peux dire ce que je veux
pour ma fin de vie »

Directives anticipées

► LES DIRECTIVES ANTICIPÉES

ART. L.1111-11 Du code de la santé publique

Les directives anticipées sont des instructions écrites que donne par avance une personne pour faire connaître ses souhaits quant aux questions relatives à sa fin de vie, notamment concernant les conditions de la limitation ou de l'arrêt des traitements, au cas où elle serait dans l'incapacité d'exprimer sa volonté.

Les directives anticipées s'imposent au médecin pour toute décision d'investigation, d'intervention ou de traitement.

Pour être valables, ces directives doivent être écrites, datées, signées et vous devez vous identifier clairement (nom, prénom, date et lieu de naissance). Ces directives anticipées sont valables sans limite de temps, toutefois, elles peuvent être à tout moment modifiées ou annulées..

Lors de votre admission, nous vous proposons de nous remettre une copie des directives anticipées que vous auriez rédigées ou de renseigner un document de recueil qui sera alors conservée dans votre dossier médical.

► L'ACCÈS AU DOSSIER MÉDICAL

Toute personne a accès à l'ensemble des informations concernant sa santé, détenues par des professionnels et établissements de santé (Art L1111-7 du code de la Santé Publique).

Tout au long de votre prise en charge médicale, vous pouvez demander au médecin qui vous suit, les informations relatives à votre état de santé.

Pour toute communication de documents médicaux de votre dossier, vous devez faire une demande écrite auprès du Directeur Général. Un formulaire spécifique est à votre disposition dans les unités de soins, au Bureau des Entrées, et celui-ci devra être complété.

Différentes pièces justificatives peuvent être demandées selon la qualité du demandeur :

- Pour le patient : une preuve d'identité ;
- Pour les ayants droit : d'un acte de notoriété, livret de famille, ... ;
- Pour les parents : du livret de famille ;
- Pour les représentants légaux : du jugement les désignant comme tels

Vous pouvez consulter vos informations sur place (gratuitement) en présence d'un médecin ou en demander une copie (des frais correspondants au coût de reproduction vous seront communiqués lors de votre demande. Les factures inférieures à 5€ ne sont pas facturables). En cas de consultation sur place, vous pouvez également être accompagné de la personne de votre choix.

Le délai de transmission des informations est réglementairement de 8 jours suivant la réception de la demande complète, pour les informations médicales datant de moins de 5 ans et de 2 mois pour celles de plus de 5 ans.

Le dossier médical est conservé, sous format papier ou numérique pendant 20 ans. Ce délai commence à courir à partir de la date de votre dernier séjour ou de la dernière consultation externe dans l'établissement. Il existe cependant quelques exceptions : le dossier médical d'un enfant âgé de moins de huit ans lors de son dernier passage à dans l'établissement est conservé jusqu'à son 28^e anniversaire. Après le décès d'un patient, le dossier est conservé pendant 10 ans.



POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre de notre mission de soins et de recherche, les professionnels de l'Institut Godinot recueillent et traitent des données à caractère personnel vous concernant.

Ces informations sont réservées à l'usage exclusif des professionnels de santé, et font l'objet de traitements papier ou informatisés, dont les accès sont sécurisés et tracés dans le strict respect du secret médical et de la réglementation en vigueur. Cette politique vous informe de la manière dont nous recueillons et traitons vos informations. Elle est actualisée régulièrement pour prendre en compte les évolutions de la réglementation.

L'Institut Godinot s'engage à assurer le meilleur niveau de protection de vos données personnelles dans le respect des dispositions du RGPD, Règlement Général à la Protection des Données (Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016), de la loi Informatique et Libertés (Loi 2018-493 du 20 juin 2018), du Code de la Santé Publique (Art 1110-4), et toutes jurisprudences relatives à la protection des données personnelles.

► DEFINITION D'UNE DONNÉE À CARACTÈRE PERSONNEL

Les données personnelles (ou données à caractère personnel) se définissent comme toute information se rapportant directement ou indirectement à une personne identifiée ou identifiable.

Quelques exemples de données à caractère personnel : identité, vie professionnelle, habitudes de vie, Informations d'ordre juridique, données de santé...

Vos données personnelles sont recueillies lors de vos consultations médicales ou lors de votre hospitalisation au sein de l'Institut.

► À QUELLES FINS SONT UTILISÉES VOS DONNÉES ?

- À des fins de soins : gestion de votre dossier médical et administratif, enquêtes de satisfaction afin d'améliorer la qualité des soins...

- À des fins de recherche (réutilisation des données) et de l'épidémiologie : au sein de l'équipe médicale de l'Institut ; le traitement des données est confidentiel et les résultats produits ne permettent en aucun cas de vous identifier. En garantissant votre anonymat, certaines de vos données médicales peuvent être communiquées à la communauté scientifique lors de congrès, de publication dans la presse scientifique ou réutilisées à des fins d'enseignements.

Des informations non identifiantes vous concernant sont également susceptibles d'être transmises à des registres chargés de la surveillance épidémiologique de certaines maladies dans la population. (Exemple : cancer de la thyroïde).

Dans le cadre de la constitution d'un entrepôt de données médicales (cf. déclaration CNIL n° 1280016) À cette fin, un formulaire spécifique « Consentement et information patient » vous est remis à votre entrée pour recueillir votre décision concernant l'éventuelle utilisation de vos données médicales.

- À des fins de sécurité des personnes et des biens au moyen d'un système de vidéo protection. Des affiches et des panneaux situés aux entrées des lieux concernés vous informent de ce dispositif.

- Dans le cadre des obligations légales de l'établissement : pilotage de l'établissement, santé publique (veille sanitaire, vigilances réglementées, signalements obligatoires), contrôle de l'activité et facturation.

► QUI A ACCÈS À VOS DONNÉES ?

Dans la limite de ses attributions et pour les finalités rappelées ci-dessus, le personnel de l'Institut est susceptible d'avoir accès à vos données. Il s'agit des membres des équipes de soins, les agents des services administratifs, logistiques et informatiques. Ils sont soumis à une obligation de confidentialité et au secret professionnel le plus strict.

L'équipe de soins qui assure votre prise en charge peut également être amenée à partager vos données avec d'autres professionnels participant à votre prise en charge afin d'assurer la coordination, la continuité des soins, la prévention et votre suivi médico-social. Dans ce cas, conformément à l'article L1110-4 du code de santé publique, vous en serez informé préalablement par le médecin qui vous prend en charge.

Sont également susceptibles d'avoir accès à certaines de vos données : des sous-traitants, (exemple : pour la gestion des repas), des acteurs de recherche externes (exemple : un autre Centre Hospitalier dans le cadre d'essais cliniques, avec des données anonymisées), des tiers autorisés (exemple : Police Judiciaire, Direction Générale des Finances Publiques, dans le cadre de leurs pouvoirs d'enquête)



► COMBIEN DE TEMPS VOS DONNÉES SONT-ELLES CONSERVÉES ?

Conformément à la réglementation en vigueur (Art R 1112-7 du code de la santé publique), votre dossier médical est au moins conservé :

- 20 ans à compter du dernier séjour ou de la dernière consultation externe,
- Jusqu'au 28^{ème} anniversaire de l'enfant
- Si la personne décède moins de dix ans après son dernier passage dans l'établissement, son dossier est conservé pendant une durée de dix ans à compter de la date du décès.

Certaines données peuvent être conservées plus longtemps si la loi le prévoit ou selon des modalités spécifiques (exemple : pour les données de recherche, jusqu'au rapport final ou à la publication des résultats des travaux ; pour les images de vidéo protection, 30 jours maximum). Les délais sont suspendus en cas de recours gracieux ou de contentieux tendant à mettre en cause la responsabilité médicale de l'établissement.

À l'issue du délai de conservation, votre dossier pourra être détruit sur décision du Directeur de l'établissement et du Directeur des archives départementales.

► VOS DONNEES & VOS DROITS

Dans le cadre du Règlement Européen sur la Protection des Données, vous disposez des droits suivants sur vos données personnelles :

Le droit à une information concise, transparente, compréhensible et aisément accessible

Le droit d'accès et de copie concernant vos informations

Le droit de rectification si vos informations personnelles sont inexactes ou incomplètes

Le droit à l'effacement

Le droit d'opposition à certains traitements de données

Le droit à la limitation du traitement

La portabilité de vos données

NB : Certains de ces droits sont soumis au respect d'obligations légales ou s'exercent sous certaines conditions. Le Délégué à la Protection des Données (DPD) est votre interlocuteur privilégié pour vous renseigner. Pour le contacter : dpo@reims.unicancer.fr

Comment faire valoir vos droits ?

Vous pouvez faire votre demande en justifiant de votre identité et muni, le cas échéant, d'un mandat vous autorisant à exercer ces droits, soit :

- Par courriel : direction@reims.unicancer.fr

- Par courrier postal :

Institut Godinot - Direction générale
1 rue du Général Koenig 51726 Reims Cedex.

Après avoir vérifié votre identité, nous vous indiquerons, dans un délai d'un mois, la réponse apportée à votre demande.

Ce délai peut être prolongé de deux mois suivant la complexité ou le nombre de demandes. Dans ce cas, l'établissement vous en informera dans le mois suivant la réception de votre demande.

Si vous estimez ne pas avoir été entendu sur vos demandes, vous êtes en droit de saisir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés :

- Sur son site web : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>

- A l'adresse : CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07

► GESTION DU DOSSIER PATIENT

L'Institut a mis en place un dossier administratif et médical informatisé dans le strict respect du secret médical et de la réglementation en vigueur.

Si vous devez être pris en charge dans un établissement de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR), vos données médicales et administratives seront enregistrées dans «VIA TRAJECTOIRE» logiciel de gestion des admissions en établissement de SSR.

VIA TRAJECTOIRE est un service public sécurisé qui propose une aide à l'orientation personnalisée dans le domaine de la santé.

Vos données de santé seront consultées uniquement par les professionnels qui vous prennent en charge au sein de notre établissement, ainsi que par les professionnels des établissements de SSR, et ce pour assurer la continuité de vos soins.

► COMMISSION DES USAGERS (CDU)

Elle a pour mission de veiller au respect des droits des usagers et de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil et de la prise en charge des personnes malades et de leurs proches.

Elle facilite vos démarches et veille à ce que vous puissiez, le cas échéant, exprimer vos griefs auprès des responsables de l'établissement, entendre les explications de ceux-ci et être informés des suites de vos demandes. Elle se réunit chaque trimestre.

La liste nominative des membres de la CDU est affichée dans l'établissement.

Vous pouvez écrire directement au Directeur Général (1 rue du Général Kœnig - 51100 Reims) ou remplir le registre spécial, à votre disposition au secrétariat de Direction.

Un médiateur médical ou non médical peut intervenir à votre demande ou celle du Directeur général.

Pour tout renseignement vous pouvez joindre la secrétaire de la commission des usagers :
03 26 50 44 54 ou par email : direction.generale@reims.unicancer.fr
et rencontrer sur rendez-vous les représentants des usagers ou le médiateur.

Le Directeur général vous adressera une réponse par courrier.

POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNEES DANS LE CADRE DE LA RECHERCHE MEDICALE

La recherche médicale permet de faire progresser les techniques de prévention, dépistage, diagnostic ou traitement de la maladie et nous vous remercions pour votre éventuelle collaboration.

Il existe différents types de recherches médicales :

▶ LA RECHERCHE N'IMPLIQUANT PAS LA PERSONNE HUMAINE

Elle s'appuie sur la réutilisation des données déjà présentes dans votre dossier médical, recueillies dans le cadre du soin. Ces recherches n'impliquent aucune participation ni aucune intervention de votre part. Vos données médicales ainsi que vos prélèvements biologiques collectés à l'occasion de votre prise en charge pourront être réutilisés, notamment à des fins de constitution de collections biologiques.

Si l'étude implique plusieurs établissements vous serez informé et vous pourrez vous opposer à l'utilisation de vos données

▶ LA RECHERCHE IMPLIQUANT LA PERSONNE HUMAINE

Elle implique votre participation lors de votre prise en charge. Le traitement de vos données dans ce cadre ne peut être réalisé que si vous en avez été préalablement informé(e). L'objet, la méthodologie et la durée de la recherche, les bénéfices attendus, les contraintes et les risques prévisibles, les éventuelles alternatives médicales ou encore les modalités de prise en charge médicale prévues en fin de recherche vous seront présentés.

Certains types de recherches ne seront pratiquées qu'après avoir obtenu votre consentement clair, explicite et univoque.

Ces recherches s'effectuent dans un cadre surveillé et contrôlé, sous la direction d'une personne (médecin, infirmier(ère)...) justifiant d'une expérience appropriée, et uniquement après que les autorités éthique et/ou technique, selon les cas, aient donné leur autorisation.

La recherche peut être interventionnelle (obligatoirement avec votre consentement) ou non-interventionnelle (si vous ne vous y êtes pas opposé), selon les cas suivants :

- Recherche interventionnelle où la prise en charge diffère de la pratique standard et requiert une intervention sur la personne, non réalisée par sa prise en charge habituelle ;
- Recherche interventionnelle où l'intervention sur la personne ne comporte que des risques et des contraintes minimales ;
- Recherche non interventionnelle qui ne comporte aucun risque ni contrainte et dans laquelle les actes pratiqués et les produits utilisés sont jugés non-invasifs et sans risque.

Les publications des résultats des recherches et des études sont réalisées à partir de données anonymes ne permettant en aucun cas de vous identifier.

► CONSERVATION DES DONNÉES UTILISÉES- POUR LA RECHERCHE

Les données des patients peuvent être conservées jusqu'à la mise sur le marché du produit étudié ou jusqu'à deux ans après la dernière publication des résultats de la recherche ou, en cas d'absence de publication, jusqu'à la signature du rapport final de la recherche. Elles font ensuite l'objet d'un archivage sur support papier ou informatique pour une durée de 15 à 40 ans selon la nature de la recherche.

► VOS DROITS

Le traitement de vos données, nécessaire à la réalisation de la recherche médicale, s'effectue dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données, de la loi Informatique et libertés, ainsi que du respect de vos droits, à savoir :

- Un droit d'information individuelle pour chacun des projets ou études :

Le détail des informations spécifiques à chaque étude ou projet de recherche impliquant la réutilisation de vos informations médicales est disponible sur le site internet de l'Institut.

Pour les recherches impliquant la personne humaine, un document d'information spécifique à chaque étude ou projet de recherche impliquant le traitement de vos données vous sera remis par le professionnel intervenant dans la recherche.

- Un droit d'opposition au traitement de vos données de santé :

Votre participation à la recherche médicale est volontaire. A tout moment, vous pouvez vous opposer à l'utilisation de vos données à des fins de recherche médicale.

Votre opposition n'aura aucune conséquence sur la qualité des soins médicaux qui vous seront prodigués ni sur votre relation avec les équipes médicales et soignantes.

- Un droit au retrait du consentement au traitement de vos données génétiques

- Un droit à l'effacement :

Si vous avez exercé votre droit d'opposition au traitement de vos données dans le cadre de la recherche médicale, vous pouvez demander l'effacement des données vous concernant déjà collectées. Néanmoins, si cette suppression est susceptible de rendre impossible ou de compromettre gravement la réalisation des objectifs de la recherche, certaines données préalablement collectées peuvent ne pas être effacées.

- Ainsi que les droits d'accès, de rectification et de limitation du traitement issus du RGPD

► MODALITES D'EXERCICE DE VOS DROITS

Vous pouvez exercer l'ensemble de vos droits :

- Auprès de votre médecin ou de la Direction Générale de l'établissement à son adresse postale

- Auprès du Délégué à la Protection des Données par mail : dpo@reims.unicancer.fr ou par courrier à l'adresse générale de l'établissement.

Si vous estimez que vos droits n'ont pas été respectés, vous pouvez saisir la Commission Nationale Informatique et Liberté :

- Sur son site web : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>

- A l'adresse suivante : CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07

RECHERCHE/PRÉLÈVEMENTS

Vous avez le droit d'exprimer votre consentement tout au long du processus de soins et de le retirer à tout moment, après en avoir informé l'équipe médicale. Même dans le cas où la loi ne l'exige pas, les médecins pourront être amenés à vous demander votre consentement par écrit, afin de prévenir toute incompréhension sur les informations qu'ils vous auront communiquées. C'est le cas pour la réalisation de certains actes ou prélèvements biologiques nécessaires au diagnostic ou au traitement de votre maladie.

Au cours de votre prise en charge, le médecin peut vous proposer de participer à une recherche biomédicale sur une méthode diagnostique, une stratégie thérapeutique, un médicament, un produit, un matériel innovant, afin de développer les connaissances médicales, et donc de progresser dans la prise en charge du cancer.

- Conformément à la loi du 20 décembre 1988 modifiée par la loi du 9 août 2004 et du 5 mars 2012, votre participation à une telle étude est volontaire et non obligatoire.

- Vous disposez d'un temps de réflexion avant de donner votre réponse. Un refus ne modifiera en rien votre suivi à l'Institut. Si vous acceptez de participer à la recherche médicale et/ou scientifique, le médecin vous fera signer un consentement éclairé et vous en remettra un exemplaire, après vous avoir délivré une information complète sur les modalités de votre participation et les implications de la recherche.

Vous pourrez poser toutes les questions qui vous préoccupent. Vous restez libre de mettre fin, à tout moment, à votre participation à une étude clinique.

REGISTRE DES CANCERS DE LA THYROÏDE

Le registre des cancers de la thyroïde recueille des données revêtant une grande importance en santé publique.

Les registres sont créés pour étudier sur un territoire donné la fréquence des cancers et surveiller, par des études épidémiologiques, l'éventuelle variation de certaines formes de tumeur et le risque possible de facteurs environnementaux. Il repose sur les mêmes principes que le dispositif Recherches Prélèvements ci-avant.

Toutes les dispositions exposées au paragraphe politique de protection des données personnelles ci-avant étant obligatoirement respectées pour protéger les données des Patients de l'Institut.



► LA CHARTE DE LA PERSONNE HOSPITALISÉE

L'établissement met tout en oeuvre pour préserver le respect de votre intimité tout au long de votre hospitalisation et pour garantir la confidentialité des informations vous concernant. Le document intégral est accessible sur le site internet : www.sante.gouv.fr.

► LA CHARTE DE LA LAÏCITÉ

La charte de laïcité des services publics garantit des droits égaux aux femmes et aux hommes et respecte toutes leurs convictions religieuses. L'Institut s'engage au respect de cette charte et la met à votre disposition sur son site internet www.institutgodinot.fr

► LA CHARTE ROMAIN JACOB

La charte Romain Jacob favorise un meilleur accès aux soins des personnes vivant avec un handicap. L'Institut s'engage au respect de cette charte et la met à votre disposition sur son site internet www.institutgodinot.fr

► LA CHARTE DE LA BIEN-TRAITANCE

La Charte de Bien-veillance implique réciprocité de chacun : patients, proches, ensemble des professionnels, bénévoles ou tout autre usager de l'établissement.

ACCOMPAGNEMENT : être à l'écoute et prendre soin du patient et de ses proches à chaque étape de son parcours dans l'établissement.

TOLÉRANCE : accepter la personne dans sa singularité, sans jugement de valeur. Adopter en toutes circonstances une attitude professionnelle d'écoute et de discernement envers le patient, ses proches mais également envers les autres professionnels.

The image shows two documents. The top one is the 'Charte de la personne hospitalisée' (Charter of the hospitalized person) with the title 'Usagers, vos droits' and 'Principes généraux'. It lists 15 principles, such as the right to choose the care establishment, the right to be informed, and the right to participate in research. The bottom one is the 'Charte de la laïcité dans les services publics' (Charter of secularism in public services), which outlines the principles of secularism and the rights of individuals with different convictions.

CONFIANCE : favoriser un climat de confiance mutuelle et l'entretenir.

COMPÉTENCES : mobiliser les capacités attendues de chaque professionnel pour une prise en charge optimale du patient. Permettre l'acquisition de nouvelles connaissances dans le cadre d'une dynamique institutionnelle.

DEVOIRS : se respecter et respecter les lieux (matériel, locaux), l'organisation des services.

INFORMATIONS : délivrer et donner accès aux informations nécessaires à la prise en charge du patient et/ou à la personne de confiance.

NOS ENGAGEMENTS

QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES SOINS

La **Direction Qualité et Sécurité des soins** s'attache à l'amélioration continue de la prise en charge des patients et au perfectionnement constant des pratiques professionnelles.

Ses missions et activités transversales s'articulent autour des thématiques suivantes :

- **Risques liés aux soins** et vigilances réglementaires ;

- **Satisfaction des patients** : des questionnaires internes de satisfaction spécifiques à chaque prise en charge sont diffusés et analysés. Par ailleurs, il est possible avec votre accord, que vous soyez sollicité par mail par la HAS pour répondre aux enquêtes dites «e-SATIS».

Des plans d'actions et d'amélioration sont ensuite initiés et communiqués aux usagers ;

- **Evaluations des Pratiques Professionnelles (EPP)** réalisées en continu, garant de la pertinence des soins ;

- **Sécurité des Soins** : recueil et analyse des événements indésirables, retours d'expérience.

Un **programme annuel** Qualité et Sécurité des Soins est défini et validé par la Commission Médicale de L'Établissement (CME).

Des **indicateurs** Qualité et Sécurité des Soins sont mesurés et affichés dans l'établissement.

TRANSFUSION

Si votre état de santé le nécessite, vous pourrez bénéficier de transfusions sanguines. Vous en serez informé(e) et vous recevrez à votre sortie les recommandations utiles à votre surveillance ultérieure.

L'unité d'hémovigilance veille à l'optimisation de la sécurité transfusionnelle depuis la prescription des produits sanguins jusqu'au suivi post-transfusionnel. Un enregistrement informatisé des transfusions est assuré pour en garantir la traçabilité.

HYGIENE ET PRÉVENTION DU RISQUE INFECTIEUX

L'Institut Godinot est engagé dans la prévention des infections nosocomiales, selon une politique définie par la sous-commission de la CME (Comité de Lutte Contre les Infections Nosocomiales - CLIN), en association avec les Usagers.

L'Équipe Opérationnelle en Hygiène (EOH) s'appuie sur des correspondants paramédicaux pour mettre en œuvre le programme d'actions qui tient compte des orientations nationales du Ministère de la santé. Le rôle de l'EOH est de prévenir et de surveiller les infections associées aux soins (IAS), via des recommandations de bonnes pratiques, des formations, des audits et via la surveillance microbiologique de l'environnement.

Des règles simples et efficaces permettent de limiter le risque d'infections transmissibles :

- L'hygiène des mains est l'une des principales mesures de prévention de transmission des infections. Des Solutions Hydro-Alcooliques (SHA) sont à disposition de tous dans chaque chambre.

- Si vous toussiez, le port d'un masque est conseillé.

- Face à l'émergence de bactéries multirésistantes aux antibiotiques, il vous sera demandé de préciser vos antécédents d'hospitalisation (étranger, autres hôpitaux) et des précautions spécifiques pourront alors être mises en place.

► VIGILANCES

Les vigilances sanitaires ont pour objet d'améliorer la sécurité des soins lors de l'utilisation des produits de santé :

- Médicaments : **Pharmacovigilance**
- Produits sanguins : **Hémovigilance**
- Dispositifs médicaux : **Matérovigilance**
- Dispositifs de l'identification du patient : **Identitovigilance**
- Infections nosocomiales : **Infectiovigilance**
- Sources de rayonnements ionisants : **Radioprotection**
- Appareils ou réactifs de laboratoire : **Réactovigilance**

Afin de maintenir un haut niveau de sécurité des soins, l'Institut s'organise pour garantir la surveillance des effets indésirables et des incidents liés à leur utilisation, dans le but de prévenir les risques. Tous les professionnels, patients et proches doivent y contribuer.

Nous vous invitons à signaler aux professionnels qui vous prennent en charge tout incident lié à l'administration d'un traitement ou à la réalisation d'un examen. Tout événement indésirable pourra ainsi être enregistré, déclaré, analysé, traité et des mesures de prévention adaptées seront prises pour vous et pour préserver les autres patients d'un incident semblable.

► DÉVELOPPEMENT DURABLE

Engagé dans une démarche Développement Durable, l'Institut met en oeuvre les 3 dimensions du développement durable définies par la HAS :

1. une gestion économique fiable (achats, bâtiments,...)
2. un établissement de santé écologiquement respectueux (déchets, énergie, eau...)
3. un établissement socialement intégré (management, santé au travail,...)

► SÉCURITÉ INCENDIE

L'établissement est doté d'un système de détection incendie et de mise en sécurité. L'ensemble du personnel est régulièrement formé et entraîné pour intervenir en cas d'alerte.

► NEON : RÉSEAU DE CANCÉROLOGIE GRAND EST

NEON se doit d'offrir à tous les professionnels de santé, les outils nécessaires à la bonne prise en charge des patients atteints de cancer.

Missions du réseau :

- promotion et amélioration de la qualité en cancérologie
- promotion d'outils de communication communs au sein de la région
- information des professionnels de santé, des patients et de leurs proches
- aide à la formation continue des professionnels de santé
- recueil de données et évaluation des pratiques en cancérologie

NEON est le garant de cette qualité qui passe par une prise en charge multidisciplinaire et la continuité des soins. Les professionnels de la région, membres du réseau, ont accepté de respecter des critères qualité qu'ils ont définis ensemble :

- utilisation de guides de bonnes pratiques
- définition d'un projet thérapeutique en réunions de concertation pluridisciplinaire
- mise en place, en accord avec le médecin généraliste et le patient, d'un programme personnalisé de soins.

Les professionnels engagés dans cette démarche ont accepté que le réseau évalue leurs pratiques dans une dynamique d'amélioration permanente de la qualité.

Antenne locale :
3 rue de l'Université BP 2081
51073 Reims Cedex
Tél. : 03 26 36 94 07

Votre soutien



VOTRE SOUTIEN

L'Institut Godinot est un établissement d'utilité publique habilité à recevoir des dons (article L6162-2 du code de la santé publique).

L'Institut se doit d'être continuellement à la pointe des traitements et de la technologie afin de pouvoir faire bénéficier aux patients des dernières avancées en cancérologie. Divers investissements matériels peuvent se faire via les dons et legs. Par ailleurs quand un don est réalisé, il est toujours orienté par le donateur vers l'amélioration du confort des personnes hospitalisées, la recherche contre le cancer ou l'acquisition de nouveaux équipements encore plus performants.

► FAIRE UN DON

Vous souhaitez être acteur avec nous des projets de demain. Vous pouvez soutenir nos actions en faisant un don

- soit par courrier à l'adresse suivante :

Institut Godinot
Service financier
1 rue du Général Koenig
CS 80014 - 51726 Reims

- soit en vous rendant en toute sécurité sur notre site internet :

www.institutgodinot.fr/fr/don/

► LEG OU DONATION

Sous forme de testament, ces libéralités sont totalement exonérées d'imposition, l'intégralité du patrimoine est donc transmis à l'Institut.

Pour plus d'informations, prenez contact avec votre notaire.

► ASSURANCE-VIE

L'Institut Godinot peut être désigné comme bénéficiaire d'un contrat d'assurance-vie.

AVANTAGES FISCAUX

Particuliers : vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôts égale à **66%** du montant du don, dans la limite de **20%** de vos revenus imposables.

Un don de **100€** ne vous revient qu'à **35€**

Assujettis à l'IFI : vous pouvez bénéficier d'une réduction de votre IFI à hauteur de **75%** du montant de votre don dans la limite de **50 000€**.

Un don de **10 000€** ne vous revient qu'à **2 500€**

Entreprises : vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôts de **60%** du montant du don, dans la limite de **0,5%** du chiffre d'affaires.

Un don de **10 000€** ne vous revient qu'à **4 000€**

Pour un contact privilégié, vous pouvez être reçu par le service financier entre **9h00** et **17h00**, les **lundis**, **mardis** et **mercredis** au **03 26 50 44 63** s'il s'agit d'un don.

Pour les demandes plus spécifiques, prenez rendez-vous au **03 26 50 44 60**.

NUMÉROS UTILES

STANDARD 24H/24 : 03 26 50 44 44

CONSULTATIONS ET SOINS AMBULATOIRES

- Hôpital de jour (secrétariat) : 03 26 50 44 27
- Radiothérapie : 03 26 50 43 51
- Consultations : 03 26 50 44 44
- Unité thyroïde et explorations scintigraphiques
(des glandes endocrines) : 03 26 50 43 22

IMAGERIE MÉDICALE

- Radiologie échographie et scanner : 03 26 50 44 99
- IRM : 03 26 50 41 52
- Service de médecine nucléaire : 03 26 50 43 12

NUMÉROS UTILES

SOINS DE SUPPORT

- Unité de psycho-oncologie : 03 26 50 43 73
- Service social : 03 26 50 43 70 / 43 71
- Equipe mobile de soins palliatifs et douleur : 03 26 50 43 73
- Service de coordination (secrétariat) : 03 26 50 43 73
- Service de coordination (infirmières) : 03 26 50 43 89

PHARMACIE

- Secrétariat : 03 26 50 42 82
Fax : 03 26 50 42 79

Charte d'engagements des Centres de lutte contre le cancer

Vous êtes pris en charge au sein de l'Institut Godinot,
Centre de lutte contre le cancer, membre d'Unicancer.

NOUS NOUS ENGAGEONS À :

- 1** Vous proposer le meilleur traitement possible, adapté à votre cancer, à la pointe des connaissances médicales, des progrès de la recherche et des technologies.
- 2** Vous informer de façon claire, vous écouter et vous associer aux décisions vous concernant.
- 3** Vous accompagner dans la coordination des soins qui vous seront prodigués au sein de notre hôpital comme en dehors.
- 4** Vous aider, ainsi que votre entourage, à maintenir la meilleure qualité de vie possible pendant votre hospitalisation comme à votre domicile.
- 5** Favoriser les actions de prévention et de dépistage pour réduire vos risques de cancer ou les diagnostiquer au plus tôt.
- 6** Vous garantir un accès à l'ensemble des soins quelles que soient vos ressources financières et sans dépassement d'honoraires.

Pr Yacine Merrouche, directeur général
de l'Institut Godinot



Pr Patrice Viens, président d'Unicancer



Unis contre le cancer

Unique réseau hospitalier français dédié à 100% à la lutte contre le cancer, Unicancer et les Centres de lutte contre le cancer s'engagent continuellement dans une quête d'excellence en matière de soins, de recherche et d'enseignement supérieur.

En savoir plus sur nos engagements :

www.institutgodinot.fr
www.unicancer.fr



Institut **G**odinot

unicancer Reims en Champagne

Institut Godinot

1 rue du Général Koenig - CS 80014 - 51726 Reims Cedex - tél : +33 (3) 26 50 44 44
www.institutgodinot.fr